

## LISTE DES MODULES ET DES MODULES À OPTION (DISPOSITION TRANSITOIRE)

## DIRECTIVES - ANNEXE 3

<b>Modules obligatoires ancien droit (règlement du 7.7.2009)</b>		<b>Modules obligatoires nouveau droit (règlement du 1.1.2016)</b>
Module de base 2a Habitat et techniques de nettoyage (service de maison) <b>et</b> Module de base 3a Entretien du linge	Remplacé par	BP 01 Entretien du linge et de l'habitat
EP 02 Gestion de l'habitat	Correspond à	BP 02 Gestion de l'habitat
EP 03 Famille et société	Correspond à	BP 03 Famille et société
EP 14 Jardinage	Correspond à	BP 04 Jardinage
EP 01 Hygiène alimentaire - cuisine <b>et</b> Module de base 1a Alimentation et restauration (cuisine-alimentation)	Remplacé par	BP 05 Alimentation et préparation des repas
EP 13 Mise en valeur des produits	Correspond à	BP 06 Mise en valeur des produits
EP 10 Droit rural	Correspond à	BP 07 Droit rural
EP 11 Comptabilité agricole	Correspond à	BP 08 Comptabilité agricole
EP 12 Economie rurale	Correspond à	BP 09 Economie rurale
<b>Modules à option ancien droit (règlement du 7.7.2009) (offre modulaire romande)</b>		<b>Modules à option nouveau droit (règlement du 1.1.2016) (offre modulaire romande)</b>
EP 22 Santé et domaine social	Correspond à	BP 17 Santé et domaine social
EP 23 Accueil et fêtes	Supprimé	Voir remarque ci-dessous
EP 30 Activités créatrices sur textiles	Correspond à	BP 10 Activités créatrices sur textiles
EP 31 Elevage bovin	Correspond à	BP 11 Introduction à l'élevage bovin
EP 32 Elevage porcin	Supprimé	Voir remarque ci-dessous
EP 33 Garde du menu bétail et de la volaille	Correspond à	BP 13 Garde des ovins, caprins, lapins et de la volaille
EP 34 Grandes cultures	Correspond à	BP 14 Introduction aux grandes cultures
EP 35 Agriculture et tourisme	Remplacé par	BF 04 Accueil à la ferme (à compléter par une spécialisation)

Modules à option ancien droit (règlement du 7.7.2009)		Modules à option nouveau droit (règlement du 1.1.2016)
EP 36 Gastronomie à la ferme	Correspond à	BF 04 A Accueil à la ferme, spécialisation restauration et activités de loisirs
		BF 04 B Accueil à la ferme, spécialisation hébergement
EP 38 Vente directe	Correspond à	BF 04 D Accueil à la ferme, spécialisation vente directe
EP 37 Transformation du lait	Correspond à	BP 16 Transformation du lait

### Modules à option de la liste des modules du champ professionnel de l'agriculture

Les personnes intéressées peuvent choisir des modules en technique de production et prestations, ou des modules de gestion du niveau brevet.

La liste des modules figure sur [www.agri-job.ch](http://www.agri-job.ch) (formation professionnelle supérieure).

Les personnes intéressées sont priées de s'informer quant au niveau préalable requis pour la fréquentation de ces modules et les examens de modules.

#### Remarques:

- Les modules remplacés ou supprimés sont valables 6 ans à partir de la date de l'examen du module.
- Les modules B01 Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise et BF 14 Economie familiale sur l'exploitation agricole **ne sont pas reconnus** pour l'examen professionnel (brevet) de paysanne / responsable de ménage agricole.